



# mBOX

## Règlement relatif aux conditions d'utilisation du service « mBox » (version mShop)

### 1. Définitions

Aux fins des présentes conditions d'utilisation, on entend par :

- 1.1. « Utilisateur/utilisateur du service », toute personne physique inscrite au service « mBox » suivant les modalités requises par le présent règlement.
- 1.2. « Vélo(s) », cycle(s). Pour une définition officielle du terme « cycle », veuillez vous référer au point 2.15 a) de la rubrique « 2 Véhicules » de l'article 2 du Code de la Route.
- 1.3. « Pedelec », cycle à pédalage assisté. Pour une définition officielle du terme « cycle à pédalage assisté », veuillez vous référer au point 2.15 c) de la rubrique « 2 Véhicules » de l'article 2 du Code de la Route.
- 1.4. « mKaat », carte à puce multifonctionnelle sur laquelle la clé d'accès pour la « mBox » est enregistrée.
- 1.5. « Le service mBox », service gratuit de mise à disposition d'un emplacement de stationnement pour vélos, proposé par le « Verkeiersverbond ».
- 1.6. « mBox », emplacement fermé équipé d'une porte sécurisée ouvrable avec la « mKaat ».
- 1.7. « mShop », site web ([www.mshop.lu](http://www.mshop.lu)) permettant de commander des produits pour la « mKaat ». Des titres de transport ainsi que les accès aux différents parcs à vélos « mBox » y sont disponibles.
- 1.8. « Pickup », bornes de recharge permettant de transférer les achats du « mShop » sur la « mKaat ».

### 2. Modalités d'inscription

- 2.1. L'utilisateur doit se créer un compte sur le « mShop », puis sélectionner la « mBox » à laquelle il veut accéder. Une fois sa commande effectuée, il peut transférer le mode d'accès sur sa « mKaat » à une borne « Pickup ».
- 2.2. En cas de perte ou de vol de la clé d'accès, l'utilisateur s'engage à en informer le « Verkeiersverbond » par e-mail ([service@verkeiersverbond.lu](mailto:service@verkeiersverbond.lu)) ou par téléphone (+352 2465 2465). Le remplacement d'une clé d'accès est gratuit si l'utilisateur présente une déclaration de perte ou de vol qu'il a fait auprès de la police. Dans le cas où l'utilisateur ne dispose pas d'une telle déclaration, le remplacement de la clé d'accès fera l'objet d'une facturation de 5,00 € à titre de frais administratifs.

### 3. Caution

- 3.1. Le paiement d'une caution est demandé à l'utilisateur du service.
- 3.2. Le montant de la caution s'élève à 20,00 EUR.
- 3.3. Cette caution est restituée en cas de renonciation ou d'expiration du service « mBox ».
- 3.4. Le montant de la caution n'est pas productif d'intérêts.

### 4. Responsabilité de l'utilisateur du service « mBox »

- 4.1. L'accès aux stations « mBox » n'est autorisé qu'aux « vélos » et « pedelec », tels que définis sous les points 1.2 et 1.3.
- 4.2. L'utilisation du service « mBox » est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers. Pour accéder à l'emplacement, l'utilisateur doit obligatoirement passer sa « mKaat » devant le lecteur automatique installé à cet effet à l'entrée de la « mBox ».
- 4.3. L'utilisation du service « mBox » donne droit au stationnement d'un seul vélo dans une station « mBox ». L'utilisateur n'a donc pas le droit de stationner simultanément plusieurs vélos dans la même « mBox ».
- 4.4. L'utilisateur doit veiller à sécuriser son vélo en l'accrochant avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation. Il doit également s'assurer :
  - qu'il n'encombre pas l'entrée et l'allée centrale de la « mBox »,
  - que la porte de l'emplacement est correctement refermée à chaque entrée et sortie du vélo de la « mBox »,
  - qu'il ne dépose pas d'objet(s) ou de colis autre(s) que le vélo à l'intérieur de la « mBox ».
- 4.5. L'utilisateur certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.
- 4.6. L'utilisateur s'engage à ne pas stationner son vélo pendant plus de 30 jours consécutifs sans l'utiliser.
- 4.7. Tout vélo stationné pendant plus de 30 jours consécutifs sans utilisation pourra être enlevé de la « mBox » par le « Verkeiersverbond ». Après un temps de garde de 30 jours, le « Verkeiersverbond » se réserve le droit de procéder à une vente publique aux enchères des vélos confisqués.

### 5. Droits et responsabilité du « Verkeiersverbond »

- 5.1. Le « Verkeiersverbond » se réserve le droit de refuser ou de désactiver l'accès à la « mBox » en cas de manquement aux présentes conditions

d'utilisation. De même, le « Verkeiersverbond » peut interdire l'utilisation de la « mBox » à tout utilisateur qui se rend coupable d'actes de malveillance.

- 5.2. Étant donné que le contrat porte exclusivement sur le stationnement, le « Verkeiersverbond » n'assure pas la garde du vélo et n'est, partant, aucunement responsable de la conservation du vélo. L'utilisateur entrepose son vélo dans la « mBox » sous sa propre responsabilité, qu'il conserve.
- 5.3. La responsabilité du « Verkeiersverbond » et de la Société Nationale des Chemins de Fer ainsi que de son personnel ne saurait être engagée en cas de vol ou de détérioration d'un vélo stationné dans la « mBox », sauf si l'utilisateur peut prouver une faute de ces derniers.
- 5.4. Le service « mBox » est accessible dans la limite des emplacements disponibles dans les stations « mBox ». Le Verkeiersverbond ne pourra pas être tenu responsable en cas de défaut de places de stationnement.

### 6. Fonctionnement

- 6.1. La carte à puce « mKaat » doit être passée devant le lecteur de cartes afin de déclencher l'ouverture de la porte de la « mBox ».
- 6.2. Un enregistrement informatique de l'usage de la carte d'accès est effectué à chaque passage de la carte d'accès devant le lecteur. Cet enregistrement est uniquement destiné à déterminer le taux d'utilisation de la « mBox ».
- 6.3. En cas de non-utilisation de la carte d'accès pendant une période supérieure à 12 mois, le « Verkeiersverbond » se réserve le droit de résilier l'accès à la « mBox ».

### 7. Défaut de fonctionnement

- 7.1. Toute anomalie liée à l'usage de la carte d'accès ou de la « mBox » doit être signalée soit par e-mail ([service@verkeiersverbond.lu](mailto:service@verkeiersverbond.lu)), soit par téléphone (+352 2465 2465).
- 7.2. L'utilisateur devra préciser le numéro de sa carte « mKaat », le lieu de la « mBox » et la nature de l'anomalie constatée.
- 7.3. En cas de dysfonctionnement du système, le « Verkeiersverbond » s'engage à tout mettre en œuvre et à intervenir au plus vite afin de garantir la poursuite du service « mBox ».

### 8. Résiliation

- 8.1. Le « Verkeiersverbond » peut procéder à la résiliation du service en cas de manquement au règlement d'utilisation de la « mBox » par l'utilisateur. En l'occurrence, le « Verkeiersverbond » se réserve le droit de ne pas restituer la caution. L'utilisateur en sera informé par e-mail ou par lettre recommandée.
- 8.2. L'utilisateur peut à tout moment et sans motif renoncer au service. Le montant intégral de la caution est restitué ultérieurement.

### 9. Validité

- 9.1. Le produit « mBox » demeure valide à moins qu'il n'ait pas été utilisé pendant plus de 12 mois.
- 9.2. L'utilisateur sera informé par e-mail de l'expiration du service « mBox ».
- 9.3. En cas d'expiration du service, la caution sera intégralement restituée.

### 10. Protection des données personnelles

- 10.1. Le « Verkeiersverbond » s'engage à respecter la législation en matière de traitement et de stockage des données personnelles de l'utilisateur (1).
- 10.2. Par la signature du présent règlement, l'utilisateur du service accepte expressément le traitement de ses données personnelles. Le responsable du traitement des données est le « Verkeiersverbond ».
- 10.3. Les données servent uniquement à l'identification de l'utilisateur et au traitement des données relatives à la fréquence d'utilisation.
- 10.4. L'utilisateur a un droit d'accès aux données. Il a le droit de les faire rectifier en s'adressant par courrier ou par e-mail au « Verkeiersverbond » ([service@verkeiersverbond.lu](mailto:service@verkeiersverbond.lu)).
- 10.5. Les données personnelles de l'utilisateur sont conservées pendant toute la durée de l'utilisation du service et pendant une durée d'un an après la fin de l'utilisation du service.
- 10.6. Par sa signature, l'utilisateur déclare avoir pris connaissance des dispositions du présent règlement et les accepter expressément.

---

(1) prévue par la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.